se faire écouter avec bienveillance. Cicéron, dit Rollin, nous fournit un admirable exemple d'*exorde par insinuation* dans son second discours sur la loi agraire, contre Rullus. On appelait ainsi la loi qui ordonnait des distributions de terres à ceux d'entre le peuple qui étaient les plus pauvres. Cette loi avait dans tous les temps servi d'appât et d'amorce aux tribuns pour gagner la populace et pour se l'attacher. Elle paraissait, en effet, lui être très-favorable, en lui procurant un repos tranquille et une retraite assurée. Cependant Cicéron entreprit de la faire rejeter par le peuple même, qui venait de le nommer consul avec une unanimité qui était sans exemple. S'il eût commencé par se déclarer ouvertement contre cette loi, il aurait trouvé toutes les oreilles et tous les cœurs fermés, et le peuple se serait généralement révolté contre lui; mais il était trop habile et connaissait trop les hommes, pour ne pas éviter cette faute. C'est une chose admirable de voir pendant combien de temps il tint l'esprit de ses auditeurs en suspens, sans leur laisser entrevoir le parti qu'il avait pris, ni le sentiment qu'il voulait leur inspirer. Il commence par des actions de grâces pour la dignité consulaire dont il vient d'être honoré. Il relève toutes les circonstances de ce bienfait qui le lui rendent plus cher et plus précieux. Il déclare ensuite qu'étant redevable au peuple de tout ce qu'il est, il veut être un consul *populaire*. Mais il avertit que ce mot a besoin d'explication, et, après avoir démêlé les différents sens, après avoir découvert les secrètes intrigues des tribuns, qui couvraient de ce spécieux nom leurs desseins ambitieux; après avoir loué hautement les Gracques, zélés défenseurs de la loi agraire, et dont la mémoire, pour cette raison, était si chère au peuple romain; après s'être insinué peu à peu dans l'esprit de ses auditeurs et s'en être enfin rendu maître, il n'ose pas encore cependant attaquer la loi dont il s'agit : il se contente de protester que si le peuple lui-même ne reconnaît pas que cette loi, sous un dehors flatteur, donne en effet atteinte à son repos et à sa liberté, il se joindra à lui et se rendra à son sentiment (*De lege agraria, contra Rullum*, cap. I-VI). Rien n'était plus insinuant que ce début; il produisit tout ce qu'on en devait attendre, et le peuple, détrompé par l'éloquent discours de son consul, rejeta la loi agraire.

Aussi Pline l'Ancien, frappé de ce beau triomphe de l'art oratoire, s'écrie-t-il dans son éloge de Cicéron : *Te dicente, legem agrariam, hoc est alimenta sua, abdicaverunt tribus* (*Hist. nat.*, VII, 30).

La longueur de cet *exorde*, justifiée par le but difficile que se proposait Cicéron, prouve que les grands orateurs n'ont aucune règle à ce sujet, et qu'ils consultent avant tout les convenances et les circonstances. L'*exorde* du discours de Périclès, sur les héros morts pour la patrie, est de la même espèce.

On peut encore citer, comme des modèles d'*exorde par insinuation*, celui du plaidoyer d'Ulysse, que nous avons rapporté plus haut, celui du plaidoyer pour Milon, celui de l'avocat de Sèze pour Louis XVI, et enfin, le fameux *exorde* du P. Bridaine, qu'on trouvera à notre mot CHAIRE, et qu'on range le plus souvent parmi les *exordes ex abrupto*.

On pourrait enfin assimiler à l'*exorde par insinuation* celui où l'auteur, s'adressant à une seule personne, ou, du moins, de préférence à une seule personne, cherche à se concilier sa bienveillance par une louange délicate. Ainsi, dans *Andromaque*, Oreste cache une demande qui peut déplaire à Pyrrhus sous ce début insinuant :

Avant que tous les Grecs vous parlent par ma voix,
Souffrez que j'ose ici me flatter de leur choix,
Et qu'à vos yeux, seigneur, je montre quelque joie
De voir le fils d'Achille et le vainqueur de Troie.
Oui, comme ses exploits, nous admirons vos coups :
Hector tomba sous lui, Troie expira sous vous;
Et vous avez montré, par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa place.

Le chef-d'œuvre de ce genre d'*exorde* est celui du sermon que Massillon prononça devant Louis XIV, un jour de la Toussaint, *exorde* d'autant plus admirable que la flatterie la plus raffinée, la plus délicate s'y trouvait alliée à une austère leçon évangélique. C'était la première fois que l'illustre prédicateur parlait devant ce prince; il prit pour texte ces paroles de l'Écriture : *Beati qui lugent.* (Bienheureux ceux qui pleurent).

« Sire, dit-il, si le monde parlait ici à la place de Jésus-Christ, sans doute il ne tiendrait pas à Votre Majesté le même langage.

» Heureux le prince, vous dirait-il, qui n'a jamais combattu que pour vaincre, qui n'a vu tant de puissances armées contre lui que pour leur donner une paix plus glorieuse, et qui a toujours été plus grand que le péril ou la victoire!

» Heureux le prince qui, durant le cours d'un règne long et florissant, jouit à loisir des fruits de sa gloire, de l'amour de ses peuples, de l'estime de ses ennemis, de l'admiration de l'univers, de l'avantage de ses conquêtes, de la magnificence de ses ouvrages, de la sagesse de ses lois, de l'espérance auguste d'une nombreuse postérité, et qui n'a plus rien à désirer que de conserver longtemps ce qu'il possède!

» Ainsi parlerait le monde; mais, sire, Jésus-Christ ne parle pas comme le monde.

» Heureux, vous dit-il, non celui qui fait l'admiration de son siècle, mais celui qui fait sa principale occupation du siècle à venir, et qui vit dans le mépris de soi-même et de tout ce qui passe, parce que le royaume du ciel est à lui, etc. »

L'écueil de ce genre d'*exorde* est la louange outrée, maladroite, le coup d'encensoir lancé brusquement sans ménager le moins du monde les sentiments de délicatesse que l'idole doit affecter au moins par convenance. C'est ce travers que Racine a ainsi voué au ridicule dans ses *Plaideurs* :

Devant le grand Dandin l'innocence est hardie;
Oui, devant ce Caton de basse Normandie,
Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni,
Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.

Ici la flatterie tombe dans le burlesque.

— III. L'*exorde pompeux* ou *solennel* débute sur un ton élevé, imposant, comme l'indique assez son nom. Il se produit surtout dans les circonstances où les auditeurs se sont rassemblés dans l'espoir d'entendre l'orateur traiter un sujet brillant. Aussi celui-ci doit-il étaler dans cet *exorde* toutes les richesses et toute la pompe de l'éloquence. Il faut, de plus, qu'il soit revêtu d'un caractère grave, et qu'il ait pour lui l'autorité de sa mission et de son talent. Le chef-d'œuvre du genre, chef-d'œuvre qu'on ne peut se lasser de lire et de citer, est l'*exorde* de l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, prononcée par Bossuet devant toute la cour de Louis XIV et devant Louis XIV lui-même :

« *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram* (Et maintenant, entendez, ô grands de la terre; instruisez-vous, arbitres du monde).

» Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse; soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leur devoir d'une manière souveraine et digne de lui; car, en leur donnant sa puissance, il leur commande d'en user, comme il fait lui-même, pour le bien du monde, et il leur fait voir en la retirant que toute leur majesté est empruntée, et que, pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main et sous son autorité suprême. C'est ainsi qu'il instruit les princes, non-seulement par des discours et des paroles, mais encore par des effets et par des exemples. *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram.*

» Chrétiens, que la mémoire d'une grande reine, fille, femme, mère de tant de rois si puissants et souveraine de trois royaumes, appelle de tous côtés à cette triste cérémonie, ce discours vous fera paraître un de ces exemples redoutables qui étalent aux yeux du monde sa vanité tout entière. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines; la félicité sans bornes aussi bien que les misères; une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers; tout ce que peuvent donner de plus glorieux la puissance et la grandeur accumulées sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours soudains, des changements inouïs; la rébellion, longtemps retenue, à la fin maîtresse; nul frein à la licence; les lois abolies; la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus; l'usurpation et la tyrannie, sous le nom de liberté; une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil; neuf voyages sur mer entrepris par une princesse, malgré les tempêtes; l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers et pour des causes si différentes; un trône indignement renversé et si miraculeusement rétabli. Voilà les enseignements que Dieu donne aux rois; ainsi fait-il voir au monde le néant de ses pompes et de ses grandeurs. Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses parleront assez d'elles-mêmes. Le cœur d'une grande reine, autrefois élevé par une si longue suite de prospérités, et puis plongé tout à coup dans un abîme d'amertumes, parlera assez haut; et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements si étranges, un roi me prête ses paroles pour leur dire : *Entendez, ô grands de la terre. Instruisez-vous, arbitres du monde.* »

On cite encore, à juste titre, comme modèle du genre, l'*exorde* de l'oraison funèbre de Louis XIV, par Massillon :

« Dieu seul est grand, mes frères, et dans ces derniers moments surtout où il préside à la mort des rois de la terre, plus leur gloire et leur puissance ont éclaté, plus, en s'évanouissant alors, elles rendent hommage à sa grandeur suprême; Dieu paraît tout ce qu'il est, et l'homme n'est plus rien de ce qu'il croyait être.

» Heureux le prince dont le cœur ne s'est point élevé au milieu de ses prospérités et de sa gloire; qui, semblable à Salomon, n'a pas attendu que toute sa grandeur expirât avec lui au lit de la mort, pour avouer qu'elle n'était que vanité et affliction d'esprit; et qui s'est humilié sous la main de Dieu, dans le temps même que l'adulation semblait le mettre au-dessus des hommes!

» Oui, mes frères, la grandeur et les victoires du roi que nous pleurons ont été autrefois assez publiées : la magnificence des éloges a égalé celle des événements; les hommes ont tout dit, il y a longtemps, en parlant de sa gloire. Que nous reste-t-il ici, que d'en parler pour notre instruction? »

« Dieu seul est grand, mes frères... » C'est un beau mot que celui-là, dit Chateaubriand, prononcé en face du cercueil de Louis le Grand.

Rappelons enfin, parmi les *exordes* remarquables du genre qui nous occupe, celui de l'oraison funèbre de Turenne, par Fléchier, que nous avons cité plus haut.

— IV. L'*exorde véhément* ou *ex abrupto* s'emploie dans ces circonstances où l'auditoire, visiblement préoccupé par de grands intérêts, fortement ému par des passions brûlantes et légitimes, se plaît à voir l'orateur entrer brusquement en matière. L'orateur, qui connaît ces dispositions, peut dès lors se livrer dès le début aux mouvements les plus impétueux de l'éloquence. On citera éternellement comme le plus beau modèle en ce genre l'*exorde* du premier discours de Cicéron contre Catilina. Le sénat est assemblé; Cicéron va prendre la parole pour dévoiler et flétrir les menées du conspirateur, lorsque celui-ci entre et va prendre effrontément sa place au milieu des sénateurs indignés, qui s'éloignent de lui avec horreur. Alors Cicéron qui, en sa qualité de consul, présidait l'assemblée, laisse là le discours qu'il allait prononcer, et, s'adressant au grand criminel qui venait braver la loi jusque dans son temple, il l'écrase sous ces paroles foudroyantes :

« Jusques à quand enfin, Catilina, abuseras-tu de notre patience? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur? Quelles seront les bornes de l'audace effrénée qui t'emporte? Quoi! ni ces gardes posées de nuit sur le mont Palatin, ni les sentinelles distribuées dans la ville, ni la consternation du peuple, ni ce frémissement général de tous les bons citoyens, ni ce lieu fortifié où s'assemble le Sénat, ni ces visages irrités, les yeux fixés sur toi, n'ont rien qui puisse t'émouvoir? Ne sens-tu pas que tes complots sont dévoilés? Ne vois-tu pas, même dans le silence de ceux qui t'environnent, que ton crime est découvert? Tes actions de la nuit dernière et de la précédente, le lieu de la réunion, ceux qui la composaient, les projets qu'on y a formés, crois-tu qu'aucun de nous les ignore? O siècle! ô mœurs! le Sénat le sait, le consul le voit : et ce traître respire! Que dis-je? il respire! Il met dans le Sénat un pied téméraire; il a part aux secrets de l'État; il marque, il destine de l'œil chacun de nous à la mort! Et nous, etc. »

On dit que Catilina, frémissant de rage à ces terribles paroles, quitta le Sénat, mais en menaçant de mettre la république à feu et à sang.

L'*exorde ex abrupto* rentre surtout dans le domaine de l'éloquence politique, où rien n'empêche qu'une passion généreuse ne déborde impétueusement de l'âme; l'éloquence sacrée exige un langage plus mesuré; cependant quelques orateurs de la chaire ont su employer cet *exorde* sans manquer aux convenances. C'est ainsi que l'abbé Ségui débute dans son *exorde* de l'oraison funèbre du maréchal de Villars :

« Ils meurent donc comme le reste des hommes, ces héros comblés de gloire, ces foudres de guerre qui ont fait trembler les peuples, ces arbitres de la paix qui ont fait cesser leurs terreurs; et ni le défenseur de Juda, que loue l'Esprit saint dans les paroles de mon texte, ni le vengeur de la France, à qui je viens de les appliquer, n'ont pu résister au bras puissant de la mort, eux à qui rien ne résistait sur la terre. »

Mirabeau, mais il fallait être Mirabeau, a même su employer l'*exorde ex abrupto* sous une forme ironique et familière. Un jour, interrompu par des rires avant même qu'il eût prononcé ses premières paroles, il jeta son regard de flamme sur les interrupteurs, et débuta sur ce ton de calme où l'on sentait gronder la tempête :

« Messieurs, donnez-moi quelques moments d'attention, et je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler vous ne serez plus tentés de rire. »

Enfin, nous pourrions mentionner une cinquième espèce d'*exorde*, qui s'appellerait l'*exorde local*, c'est-à-dire tiré d'une circonstance du lieu où parle l'orateur. Tel est l'*exorde* du discours prononcé par saint Paul devant l'Aréopage, qui avait fait arrêter l'apôtre aussitôt qu'il fut arrivé à Athènes, et qui lui ordonna d'expliquer la nouvelle religion qu'il prêchait. Introduit dans la salle où siégeait le célèbre tribunal, et où s'étaient rendus une foule d'Athéniens et d'étrangers, l'apôtre commença son discours avec une grande habileté :

« Athéniens, dit-il, il me semble que la puissance divine vous inspire, plus qu'à tous les hommes, une crainte religieuse; car, en traversant votre ville et en contemplant les statues de vos dieux, j'ai rencontré un autel avec cette inscription : AU DIEU INCONNU. Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je viens vous annoncer, Dieu créateur du monde et de tout ce qui est dans le monde. Dieu, maître du ciel et de la terre, n'habite point dans les temples bâtis par les hommes. Les ouvrages de leurs mains ne peuvent être un honneur pour lui; il n'en a pas besoin, lui qui donne à tous la vie, le souffle et toutes choses, etc. » (*Act. Apost.*, ch. XVIII, 22).

Pour nous résumer, l'orateur doit essentiellement tenir compte de trois choses : des circonstances au milieu desquelles il parle, des dispositions de son auditoire et de la nature du sujet, afin d'en faire sortir l'*exorde* comme une fleur de sa tige.

EXORE s. f. (è-gzo-re — du gr. *exôros*, fané). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galléruques, comprenant une dizaine d'espèces, toutes américaines, qui ont des couleurs assez vives, devenant livides après la mort.

EXORHIZE adj. (è-gzo-ri-ze — du gr. *exô*, en dehors; *rhiza*, racine). Bot. Qui a la radicule en dehors : *Embryon* EXORHIZE. ‖ On écrit aussi EXORRHIZE.

— s.m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les genres dont l'embryon a la radicule extérieure.

EXORIARE ALIQUIS NOSTRIS EX OSSIBUS ULTOR! [*Qu'un vengeur naisse un jour de ma cendre!*] (Virgile, *Enéide*, liv. IV, v. 626.) Imprécation de Didon mourante. L'idée de faire remonter jusqu'à Didon le principe de la haine qui divisa Rome et Carthage est une des belles inspirations de Virgile. Dans la pensée du poëte, ce vengeur futur qu'évoque Didon, c'est Annibal, le plus irréconciliable et le plus terrible ennemi des Romains.

« Philippe Strozzi, accusé de complicité dans l'assassinat d'Alexandre de Médicis, fut mis plusieurs fois à la question sans qu'on pût tirer de lui aucun aveu, sinon qu'il était mille fois plus coupable que le meurtrier; car il aurait voulu tuer mille fois Alexandre, tyran de sa patrie. Ayant pu un jour se saisir d'une épée, oubliée, peut-être à dessein, dans son cachot, il en appuya la poignée au mur et se laissa tomber dessus. Cependant, quoique l'épée lui eût traversé le corps, il ne mourut pas sur le coup, car on trouva tracé avec son sang, sur le mur, ce vers de Virgile!

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor! »

ALEX. DUMAS.

« A chaque jour son œuvre, à chaque individu sa mission. La mienne, toute d'idée, n'est pas encore remplie; d'autres réaliseront ce que j'aurai défini : *Exoriare aliquis!...* »

PROUDHON.

EXORISTE s. f. (è-gzo-ri-ste — du gr. *exoristos*, chassé, banni). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant environ dix espèces.

EXORMATOSTOME s. m. (è-gzor-ma-to-sto-me — du gr. *exô*, en dehors; *ormathos*, ligne, rang; *stoma*, bouche). Bot. Syn. de SPHÉRIE.

EXOSMOMÈTRE s. m. (è-gzo-smo-mè-tre — de *exosmose*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à rendre sensibles les phénomènes de l'exosmose.

EXOSMOSE s. f. (è-gzo-smo-ze — du gr. *exô*, en dehors; *ôsmos*, impulsion). Physiq. Le plus faible des deux courants qui s'établissent à travers une membrane séparant des liquides de différente densité : *Le courant opposé à l'endosmose s'appelle* EXOSMOSE.

EXOSPORE s. m. (è-gzo-spo-re — du gr. *exô*, en dehors; *spora*, semence). Bot. Syn. d'HELMINTHOSPORE, genre de champignons.

EXOSTEMME s. m. (è-gzo-stè-me — du gr. *exô*, en dehors; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Amérique.

— **Encycl.** Les *exostemmes* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, ovales ou lancéolées, presque sessiles, munies de stipules; à fleurs blanches ou rosées, portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux; le fruit est une capsule ovoïde, à deux loges, renfermant plusieurs graines planes et membraneuses. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales de l'Amérique. La plus remarquable est l'*exostemme* à longues fleurs, appelé aussi, comme la plupart de ses congénères, *faux quinquina;* c'est un arbre d'environ 10 mètres de hauteur, à fleurs blanc rosé, odorantes. Il se trouve surtout à Caracas. L'*exostemme* caraïbe en diffère par sa taille plus petite et ses fleurs blanches; il croît aux Antilles. L'*exostemme* floribond, plus connu sous les noms de *quinquina piton* ou de *Sainte-Lucie*, habite les mêmes localités; c'est un arbrisseau de 2 à 3 mètres. On peut citer encore l'*exostemme* cuspidé et l'*exostemme* du Pérou. Ces arbres sont peu cultivés dans leur pays natal. On les confond sous le nom collectif de *faux quinquinas;* leur écorce est amère et fébrifuge, purgative et souvent vomitive; mais elle ne contient ni quinine ni cinchonine. Macérée dans l'eau, elle produit un liquide rouge très-foncé, très-amer, ne rougissant pas la teinture de tournesol et présentant plutôt une réaction alcaline. Elle renferme, en effet, un alcaloïde particulier, appelé *esenbeckine*. La poudre de cette écorce est verdâtre, amère, un peu sucrée, d'une odeur nauséabonde. On l'emploie comme fébrifuge dans les lieux où croissent les *exostemmes;* mais elle ne mérite guère sa réputation; c'est un succédané très-faible du quinquina, et c'est surtout comme amer qu'agit cette écorce. Quelques *exostemmes* sont cultivés dans les serres chaudes des jardins botaniques.

EXOSTOME s. m. (è-gzo-sto-me — du gr. *exô*, en dehors; *stoma*, bouche). Bot. Ouverture de la membrane extérieure de l'ovule, qui, réunie à celle de la membrane interne, forme le micropyle.

EXOSTOSE s. f. (è-gzo-sto-ze — du gr *exô*, en dehors; *osteon*, os). Chir. Excroissance maladive d'un os, soit sur la surface extérieure, soit sur la surface intérieure : EXOSTOSE *dartreuse.* EXOSTOSE *vénérienne. L'*EXOSTOSE *a été pour les médecins un point de controverse.* (Ratier.) ‖ *Exostose vraie*, Développement anormal de l'os, qui se renfle sans perdre sa constitution propre. ‖ *Exostose fausse*, Développement sur l'os d'un appendice qui n'est pas de la nature de l'os, ou qui n'a pas la même constitution. ‖ *Exostose scrofuleuse* ou *cancéreuse*, Exostose déterminée par un principe morbide intérieur. ‖ *Exostose traumatique*, Celle qui se développe à la suite d'une blessure. ‖ *Exostose éburnée*, Celle qui a la dureté de l'ivoire. ‖ *Exostose spongieuse*, Celle qui a l'apparence et la consistance d'une éponge. ‖ *Exostose laminée*, Celle qui est formée de lames superposées.

— Bot. Excroissance en forme de tumeur, qui se développe sur le tronc et les grosses branches de certains arbres, y acquiert une extrême dureté, et présente dans la contexture de ses fibres des compartiments bizarres. ‖ Tumeur blanche isolée, qui se forme sur la bulbe du safran. On l'appelle vulgairement FAUSSET.

— **Encycl.** Chir. On désigne sous ce nom une tumeur résultant du développement anomal du tissu osseux ou d'un dépôt de matière osseuse de formation nouvelle à la surface des os. Ces sortes de tumeurs naissent, les unes du parenchyme de l'os, les autres entre le périoste et la surface osseuse externe. On les divise généralement en parenchymateuses et épiphysaires.

— *Exostoses parenchymateuses.* Elles ne sont pas toutes identiques, quant à leur structure et à leur mode de développement. Cooper avait pensé qu'elles prenaient naissance sur un cartilage qui s'était préalablement développé dans le tissu de l'os; mais cette théorie a été rejetée après des recherches ultérieures. Howship, ayant découvert la présence dans les os d'une multitude de petits canaux, remarqua que ceux-ci étaient beaucoup plus larges que les vaisseaux qui les parcourent, et cela pour livrer passage à la matière médullaire sécrétée par ces mêmes vaisseaux. Le même auteur observa, en outre, que certaines *exostoses* étaient dues à une hypersécrétion de cette substance médullaire qui, s'étant arrêtée dans les canaux et les ayant distendus outre mesure, augmentait ainsi le volume de l'os sans en augmenter la masse. L'*exostose* semble alors formée de cellules et de lamelles laissant entre elles des aréoles de différente étendue. C'est l'*exostose* cellulaire ou laminée. Les lacunes ou aréoles se remplissent de diverses matières hétéroplastiques, de couleur et de densité différentes, ce qui pourrait quelquefois faire prendre une *exostose* pour une tumeur d'une autre nature. D'autres fois, l'*exostose* se trouve formée par un dépôt de matière osseuse entre les fibres primitives de l'os. Celles-ci ont été écartées les unes des autres, — on peut parfois le distinguer à l'œil nu, — et, dans les espaces intermédiaires, s'est accumulée la substance de nouvelle formation. Les tumeurs sont tellement denses, la texture en est tellement serrée, qu'elles offrent l'aspect de l'ivoire. On a pu parfois s'en servir pour faire des manches de scalpel; on les nomme *exostoses éburnées*. Les capillaires sanguins paraissent ne pas y pénétrer, puisqu'on peut le plus souvent les diviser sans obtenir la moindre exsudation sanguine.

— *Exostose épiphysaire.* Elle présente rarement l'aspect éburné, et, si cela a lieu, ce n'est que lorsque la tumeur est très-ancienne. Cooper l'a décrite sous le nom d'*exostose périostale cartilagineuse*. Elle est aréolaire et, d'après Howship et Lobstein, elle diffère peu de la structure d'un os long. Dès le début, elle est formée par une sécrétion de cartilage entre le périoste et la surface de l'os. Plus tard, il se dépose une certaine quantité de phosphate de chaux dans cette substance cartilagineuse, qui se développe progressivement jusqu'à ce que l'ossification soit arrêtée ou complète. Il y a, dit Scarpa, une très-grande analogie entre la structure du cal et celle de cette espèce d'*exostose*. On remarque sur les os dont la tumeur n'a pas eu le temps d'acquérir un grand développement une lame cartilagineuse au-dessous du périoste épaissi; entre cette lame et la surface de l'os existe un espace que remplit peu à peu la matière sécrétée et qui finit par disparaître. La tumeur et l'os sont alors confondus dans leur structure. L'*exostose* peut affecter tous les os du squelette; mais ce sont surtout les plus superficiels qui en sont atteints, comme le tibia, la clavicule, le maxillaire inférieur, les os du crâne. Les tumeurs sont constituées tantôt par le développement de toute l'épaisseur d'un os plat, tantôt par celui d'une portion limitée d'un os cylindrique; d'autres fois, la substance osseuse, surabondamment sécrétée, se dépose au voisinage de certaines saillies naturelles, comme à l'extrémité inférieure du fémur, par exemple, où elle simule quelquefois un troisième condyle. D'après les variétés de siége, on a divisé les *exostoses* en générales, extérieures et intérieures. L'*exostose* générale peut affecter la totalité d'un ou de plusieurs os; c'est l'hypérostose, qu'on observe souvent dans les os crâniens. Ceux-ci peuvent atteindre jusqu'à deux pouces d'épaisseur; leur texture est tantôt celluleuse, boursouflée, aréolaire; tantôt dure, compacte, analogue à celle de l'ivoire. Quand l'*exostose* générale envahit un os long, le canal médullaire diminue de largeur à mesure que le volume de l'os s'accroît à l'extérieur. Ce conduit finit même par disparaître entièrement. Dans les *exostoses* extérieures, la tumeur, formée par un dépôt de substance osseuse déposée sur la face externe de l'os, n'intéresse jamais les lames intérieures. C'est ainsi que la table externe des os plats du crâne est souvent envahie, tandis que la table interne est parfaitement saine et exempte même de gonflement. Il en est de même du fémur et de l'humérus, qui acquièrent parfois un volume énorme sans que le canal médullaire ait subi la moindre altération. Celui-ci, au contraire, s'efface complétement dans les cas d'*exostose* intérieure et l'os, sans augmenter de volume le plus souvent, augmente de poids et de densité; il acquiert la consistance de l'ivoire. Si la tumeur se développe sur la face interne des os du crâne, du bassin ou du canal rachidien, elle comprime les organes intérieurs et produit quelquefois de grands désordres sans qu'on puisse s'en rendre compte, surtout, ce qui arrive presque toujours, lorsque la face externe des os malades ne présente aucune modification. Quel que soit le genre d'*exostose*, le périoste est toujours plus ou moins modifié : tantôt il est épaissi, injecté, ramolli; tantôt, peu ramolli ou conservant sa texture naturelle, il envoie des prolongements vasculaires qui se portent à l'intérieur de l'os. Les parties molles qui entourent l'*exostose* sont peu altérées si la tumeur n'est pas volumineuse; dans le cas contraire, les muscles disparaissent ou s'amincissent et forment, pour ainsi dire, une coiffe à la tumeur. D'autres fois, ils se transforment en tissu fibreux, ou même, dit Howship, le tissu musculaire semble lui-même ossifié. Les vaisseaux et les nerfs, sous l'influence d'une compression purement mécanique, peuvent occasionner des troubles fonctionnels plus dangereux que la tumeur même. Le volume des *exostoses* varie depuis celui d'une noisette jusqu'à celui de la tête d'un enfant. La forme en est généralement hémisphérique, à large base; la surface est tantôt lisse, tantôt rugueuse ou mamelonnée. Les *exostoses* épiphysaires, que Lobstein appelle *ostéophytes*, affectent des formes plus variables que les autres; leur base est ordinairement étranglée et comme pédiculée. Il en est de très-allongées, offrant l'aspect d'apophyses styloïdes. Ces dernières se développent surtout au voisinage des fractures mal consolidées, des articulations malades ou des os tronqués après une amputation. On en voit de semblables à des choux-fleurs, à des stalactites, présentant une surface rugueuse, granuleuse ou verruqueuse. Leur couleur est en général celle de l'os; on en a vu pourtant d'un aspect noirâtre. L'*exostose* attaque de préférence les os longs et particulièrement leurs extrémités. Les os courts en sont rarement affectés. Les dents elles-mêmes sont parfois le siége d'*exostoses* épiphysaires qui se développent parfois sur le collet, mais plus souvent sur la couronne.

— *Causes.* Les *exostoses* sont également fréquentes chez les sujets des deux sexes, mais on les voit surtout se développer chez les jeunes gens et dans l'âge adulte. Les causes sont internes ou externes. La plus fréquente est l'infection par le virus vénérien. Les *exostoses* qui se développent sous cette influence sont toujours le symptôme d'une syphilis constitutionnelle, et elles se montrent rarement dès le début de l'infection. On a remarqué que, dans ce cas, elles se montrent principalement sur les parties superficielles des os, comme au sternum, à la clavicule, au crâne, au tibia, au radius ou au cubitus; elles sont presque toujours épiphysaires. Les scrofules, qui souvent donnent naissance aux *exostoses*, les font naître, en général, aux extrémités spongieuses des os longs. Les tumeurs sont aréolaires, et rarement éburnées. Le scorbut et le rachitisme peuvent quelquefois développer des tumeurs osseuses, mais c'est, pour ainsi dire, exceptionnel, et, en pareil cas, les *exostoses* sont spongieuses, fragiles et abreuvées de sang. La goutte, une irritation continue au voisinage d'un os, sont parfois la cause du développement d'une petite tumeur. Les coups, les contusions, souvent très-légères, développent aussi des *exostoses* que quelques médecins ont désignées sous le nom d'*idiopathiques*. Outre les causes déjà énumérées, il existe une prédisposition particulière qui, chez certains individus, développe une *exostose* à la suite de la plus légère contusion. Celle-ci agit en enflammant le périoste. Enfin, Cooper pense qu'un effort disproportionné aux forces du sujet produit parfois une *exostose*, par le tiraillement imprimé aux ligaments ou aux tendons et par suite de l'inflammation qui en résulte, inflammation qui se propage toujours au périoste. Les symptômes de cette affection varient suivant les causes qui lui ont donné naissance. Ainsi, lorsqu'elle est vénérienne, les malades éprouvent des douleurs vagues, qui s'étendent d'abord dans toute la longueur de l'os et qui s'exaspèrent pendant la nuit. Peu de temps après, les douleurs se fixent dans la partie de l'os qui doit être le siége de la tumeur. Si la maladie reconnaît pour cause le scorbut, les scrofules ou une contusion, les douleurs sont peu sensibles et quelquefois nulles dans le début. La tumeur devient bientôt tout à fait insensible et continue de s'accroître lentement. L'*exostose* affecte une marche aiguë ou chronique. Dans le premier cas, la douleur est très-violente; elle n'est ni augmentée par la pression ni diminuée par les préparations opiacées. La tumeur est ordinairement de nature laminée; les malades éprouvent tous les accidents qui accompagnent l'état fébrile. Le développement chronique de l'*exostose* éburnée est, en général, sans douleur; les malades n'éprouvent d'autres accidents que ceux qui résultent de la gêne mécanique apportée à certaines fonctions par la compression des organes voisins. Ainsi, dans les *exostoses* considérables du fémur, on voit souvent l'oblitération de certains vaisseaux, l'œdème du membre inférieur et le développement de veines variqueuses à la surface des tumeurs. A l'intérieur du crâne, de petites *exostoses*, en comprimant le cerveau, peuvent produire une paralysie, des convulsions épileptiques et des accidents mortels. Le diagnostic des *exostoses* n'offre généralement aucune difficulté lorsqu'elles sont placées superficiellement. On trouve alors une tumeur dure, indolente, qu'on ne peut déplacer. La peau qui la recouvre est sans changement de couleur, à moins que, l'*exostose* ayant acquis un volume considérable, le derme ne soit aminci par la distension, violacé et quelquefois ulcéré. La forme et le volume de la tumeur sont très-variables; mais elle est fortement adhérente à l'os sur lequel elle est implantée, ce qui n'arrive pour aucune autre espèce de tumeur. Si l'*exostose* est située profondément ou recouverte par une masse de parties molles, on ne peut guère constater son existence que sur le cadavre ou, pendant la vie, par les accidents de compression qu'elle produit. Le diagnostic de la cause de la maladie est très-important pour le traitement, surtout si elle était d'origine syphilitique. Pour cela, il faut consulter les antécédents du malade et avoir égard à sa constitution générale. La marche de l'*exostose*, même de celle qu'on appelle aiguë, est toujours très-lente, à moins qu'on n'ait affaire à une *exostose* vénérienne. Les tumeurs peuvent continuer à s'accroître pendant dix ans. Les *exostoses* syphilitiques acquièrent en quelques mois leur entier développement. Cette maladie peut se terminer par résolution, par la nécrose de la tumeur, ou bien rester stationnaire pendant toute la durée de la vie. Le pronostic de l'*exostose* n'est grave qu'autant que sa marche est rapide et que, par ses progrès, elle menace de porter obstacle à l'accomplissement de quelque fonction importante de l'économie.

— *Traitement.* Il doit être considéré au double point de vue médical et chirurgical. Le premier s'attaque directement à la cause, quand elle est connue et bien déterminée, soit pour arrêter les progrès du mal, soit pour obtenir la résolution des tumeurs. Les médicaments internes les plus employés sont les préparations mercurielles et autres antisyphilitiques, les antiscrofuleux ou antiscorbutiques, suivant les indications. Si l'*exostose* était purement locale, ce qui arrive souvent lorsqu'elle se développe à la suite d'une violence extérieure, si l'inflammation avait gagné les parties voisines et que celles-ci fussent tuméfiées, engorgées, douloureuses, il faudrait faire une ou plusieurs applications de sangsues, baigner continuellement la partie malade et l'entourer de linges imbibés d'une décoction émolliente. Quand la tumeur est devenue indolente par suite de l'application des narcotiques, qui ont la propriété de calmer les douleurs, il faut recourir aux topiques résolutifs, tels que les emplâtres de savon, de *Vigo cum mercurio*, les liniments volatifs camphrés, les bains sulfureux et alcalins. Les chirurgiens anglais conseillent l'application sur la tumeur d'un vésicatoire dont on entretient la suppuration avec une pommade composée, à parties égales, d'onguent mercuriel et d'onguent de sabine. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les ressources du traitement médical qu'on doit recourir aux opérations chirurgicales, et encore faut-il n'employer ces moyens que lorsque les tumeurs, faisant sans cesse de nouveaux progrès, peuvent porter atteinte à la santé ou à la vie du malade. On a souvent essayé de détruire les *exostoses* par la cautérisation avec les caustiques ou avec le fer rouge; mais on a été obligé de renoncer presque à ces moyens, dont l'application était souvent la cause d'une carie de l'os portant la tumeur, affection plus difficile à traiter que la maladie primitive elle-même. Wilson et Cooper conseillent cependant, après l'ablation d'une tumeur par l'instrument tranchant, d'appliquer le fer rouge pour empêcher la récidive. Si l'on avait affaire à une tumeur pédiculée ou à large base et recouverte de parties molles, il faudrait inciser ces dernières, les disséquer jusqu'à la base de la tumeur, de manière à mettre celle-ci tout à fait à découvert. On donne ensuite deux traits de scie, de façon à circonscrire la base de l'*exostose*, qu'on enlève alors avec des tenailles ou même avec le ciseau. On peut encore, dans certains cas, diviser la tumeur perpendiculairement, du sommet à la base, en deux ou plusieurs segments qu'on ôte l'un après l'autre. Il faut toujours avoir le soin d'enlever, soit avec l'instrument tranchant, soit avec le fer rouge, toutes les parties atteintes. On fait, après cette opération, un pansement comme pour une plaie ordinaire On a vu pourtant des chirurgiens rapprocher immédiatement les lèvres des incisions et obtenir ainsi une cicatrisation par première intention.

EXOSTOSÉ, ÉE (è-gzo-sto-zé) part. passé du v. S'exostoser : *Os* EXOSTOSÉ.

EXOSTOSER (S') v. pr. (è-gzo-sto-zé — rad. *exostose*). Chir. Se développer en exostose, se charger d'une exostose : *Os qui* S'EXOSTOSE.

EXOSTYLE s. m. (è-gzo-sti-le — du gr. *exô*, en dehors; *stulos*, colonne, style). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant deux espèces, qui croissent au Brésil.

EXOTÈRE s. m. (è-gzo-tè-re — du gr. *exôteros*, extérieur). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens, volant en été sur les fleurs.

EXOTÉRIQUE adj. (è-gzo-té-ri-ke — gr. *exôterikos*, proprement du dehors. C'est une forme développée de *exô*, hors, allié à *ex*, même sens). Philos. Vulgaire, appartenant à tous, qui est dans le domaine public. ‖ Se disait de celles des doctrines de certains philosophes qu'ils livraient à la connaissance du public, par opposition aux doctrines *ésotériques*, qui ne se révélaient qu'aux initiés. ‖ Se disait aussi de la partie de la science religieuse que les prêtres livraient à la connaissance de tous.

— **Encycl.** V. ÉSOTÉRIQUE.

EXOTHÉA s. m. (è-gzo-té-a — du gr. *exô*, en dehors; *thea*, vue, spectacle). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des térébinthacées, et dont l'espèce type croît à la Jamaïque.

EXOTHÈQUE s. f. (è-gzo-tè-ke — du gr. *exô*, hors, allié à *ex*, même sens; *thêkê*, loge). Bot. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, dont l'espèce type se trouve aux environs de Paris.

EXOTHERMIQUE adj. (è-gzo-tèr-mi-ke — du gr. *exô*, au dehors; *thermos*, chaud). Chim. Se dit de la lumière qui détermine un phénomène chimique, mais ne fournit pas la chaleur mise en jeu.

EXOTIQUE adj. (è-gzo-ti-ke — gr. *exôtikos*, de *exô*, en dehors). Qui a été transporté des pays étrangers; qui n'est pas sur son sol naturel : *Oiseaux* EXOTIQUES. *Fleurs* EXOTIQUES. *Meubles* EXOTIQUES. *Modes* EXOTIQUES. *Drogues* EXOTIQUES. *Il est difficile de résister à ce penchant qui place les agents pharmaceutiques composés avec des substances* EXOTIQUES *au-dessus de ceux qui croissent dans nos bois, dans nos prairies.* (Barbier.)

— Par ext. Qui appartient aux pays étrangers, qui leur est propre : *Des mœurs* EXOTIQUES. *Un langage* EXOTIQUE.

— Fig. *Plante exotique*, Objet étranger au pays, qui n'est pas naturel au pays : *Le brillant honneur chevaleresque, sublime et sans raison, est une* PLANTE EXOTIQUE *importée seulement depuis peu d'années.* (H. Beyle.)

— s. f. Sorcière chez les Grecs modernes.

— **Antonyme.** Indigène.

EXOUDUN, village et comm. de France (Deux-Sèvres), cant. de la Mothe-Saint-Héraye, arrond. et à 18 kilom. de Melle; 1,597 hab. Dolmens remarquables. Source impétueuse, jaillissant dans le lit même de la Sèvre et formant la principale source de cette rivière. Dans les environs se trouve le tumulus dit *de Bougon*, découvert en 1840, et qui est un des débris les plus curieux de la religion druidique.

EXPANSIBILITÉ s. f. (èk-span-si-bi-li-té — rad. *expansible*). Physiq. Tendance d'un corps à augmenter de volume, à occuper un plus grand espace : *Les gaz sont doués d'une* EXPANSIBILITÉ *indéfinie.*

— Fig. Propension des sensations et des sentiments à se manifester au dehors : *Chez les bilieux, l'*EXPANSIBILITÉ *est explosive, exaltée, fougueuse.* (Virey.) *Le feu vital et l'ivresse des premières années mettent toute l'organisation en* EXPANSIBILITÉ, *rendent franc, ouvert, loyal, magnanime.* (Virey.)

EXPANSIBLE adj. (èk-span-si-ble — du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Susceptible d'ex-

pansion, capable de croître en volume : *Les gaz sont très-*EXPANSIBLES.

— Antonymes. Compressible, coercible.

EXPANSIF, IVE adj. (èk-span-siff, i-ve — du lat. *expansus*, étendu). Physiq. Qui a la propriété de s'étendre, de se développer en volume : *Les gaz sont très-*EXPANSIFS. ‖ Peu usité au propre.

— Fig. Qui aime à se communiquer, à s'épancher : *Une âme* EXPANSIVE. *Un cœur* EXPANSIF. *Une bonté* EXPANSIVE. *Une femme très-*EXPANSIVE. *Les natures peu* EXPANSIVES *sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur.* (Renan.) *L'idée, de sa nature, est* EXPANSIVE. (J. Simon.)

— Antonymes. Concentré, discret, sournois, défiant, serré.

EXPANSION s. f. (èk-span-si-on — lat. *expansio;* de *expansum*, supin du verbe *expandere*, déployer, qui est formé de *ex*, hors, et *pandere*, étendre, déployer. Ce dernier mot est probablement allié au radical *pat*, qui est dans *patere*, être étendu, être ouvert, s'étendre, *patulus*, large, étendu, et qui correspond au radical grec *peta*, dans *petannumi*, *pitnêmi*, j'étends, etc. Ces deux radicaux représentent peut-être la racine sanscrite *parth*, *prath*, être étendu, dont le *r* aurait disparu; mais ce rapprochement est loin d'être certain). Développement en volume ou en surface; tendance à se développer ainsi : *L'*EXPANSION *des gaz et des vapeurs nous a fourni les plus grandes forces motrices dont nous disposions, celle de la poudre et de la vapeur d'eau. Tous les corps se dilatant par le calorique entrent plus ou moins en* EXPANSION, *suivant leur capacité pour la chaleur.* (Virey.) ‖ Objet qui s'étend, qui se développe : *Le lac inférieur de Constance n'est qu'une* EXPANSION *du Rhin sur des prairies noyées.* (Chateaub.)

— Par ext. Propagation, diffusion : *La civilisation est une force d'*EXPANSION. *La France laisse aux nations rivales l'honneur et le profit des* EXPANSIONS *lointaines.* (J. Duval.)

— Fig. Penchant à se communiquer, à épancher ses sentiments; action de s'épancher, effusion : *Il y a dans le caractère des Français une* EXPANSION *originale.* (Lavaux.) *Rien n'est doux comme l'*EXPANSION *des natures habituellement fermées, de même que rien n'est charmant comme la grâce dans la force.* (J. Sandeau.)

— Anat. Développement, forme étalée de certains organes : EXPANSION *membraneuse, fibreuse, aponévrotique.*

— Bot. Prolongement de certaines parties : EXPANSION *d'une feuille.* ‖ *Expansions fasciées,* Parties de la tige qui se développent, s'épanouissent d'une façon anomale.

EXPATRIATION s. f. (èk-spa-tri-a-si-on — rad. *expatrier*). Action d'expatrier ou de s'expatrier; état d'une personne expatriée : *Cette dénonciation exposa Voltaire au danger d'une nouvelle* EXPATRIATION. (Condorcet.) *L'or est l'unique séducteur assez puissant pour arracher l'homme à son foyer et l'exciter à l'*EXPATRIATION. (E. Pelletan.)

EXPATRIÉ, ÉE (èk-spa-tri-é) part. passé du v. Expatrier. Réduit à vivre loin de sa patrie : *Une personne* EXPATRIÉE *adore sa patrie.*

— Substantiv. Personne expatriée : *Les* EXPATRIÉS *ont été invités à rentrer dans leur pays.*

EXPATRIER v. a. ou tr. (èk-spa-tri-é — du lat. *ex*, hors de; *patria*, patrie. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous expatriions; que vous expatriiez*). Expulser de sa patrie, forcer à quitter sa patrie; envoyer loin de sa patrie : EXPATRIER *des conspirateurs.* EXPATRIER *des soldats en les envoyant combattre à l'étranger.*

S'expatrier v. pr. Quitter sa patrie : *Etre réduit à s'*EXPATRIER. *Les Américains sont les dignes descendants de ces républicains qui* SE SONT EXPATRIÉS *pour fuir la tyrannie.* (Chamfort.)

EXPECTANCE s. f. (èk-spè-ktan-se — du lat. *expectare*, attendre). Attente d'une chose possible, expectative : *Plusieurs centaines de millions de francs en billets de l'échiquier peuvent se maintenir dans la circulation, à Londres, place où abondent des capitaux en* EXPECTANCE *de placement, par conséquent en état d'offre.* (Mollien.)

EXPECTANT, ANTE adj. (èk-spè-ktan, an-te — du lat. *expectare*, attendre). Qui attend l'accomplissement d'une chose due, promise ou désirée : *Un officier* EXPECTANT. *Un médecin* EXPECTANT *de l'Hôtel-Dieu. En France, la lutte existe bien moins entre le pouvoir et la liberté qu'entre l'égalité* EXPECTANTE *et l'égalité satisfaite.* (E. de Gir.) ‖ Qui attend pour se décider, qui ne se décide que sur des données qui lui paraissent certaines; qui appartient aux personnes expectantes : *Un politique* EXPECTANT. *Une politique* EXPECTANTE.

— *Médecine expectante*, Doctrine thérapeutique qui a pour principe d'attendre les effets de la nature et de les favoriser lorsqu'ils se sont montrés. ‖ *Médecin expectant*, Médecin qui fait de la médecine expectante.

— Hortic. *Œil expectant,* Œil latent.

— Substantiv. Personne qui attend l'accomplissement d'une chose à laquelle elle a un certain droit : *Les* EXPECTANTS *de l'Hôtel-Dieu.* ‖ Philosophe ou homme politique qui est persuadé que le temps amènera les changements jugés désirables : *Les* EXPECTANTS, *gens loyaux, modestes, qui, d'accord avec Socrate, espèrent qu'un jour la lumière descendra.* (Fourier.)

— Antonymes. Agissant, curatif (en parlant de la médecine).

EXPECTANTISME s. m. (èk-spè-ktan-tisme — rad. *expectant*). Méd. Doctrine des médecins expectants.

EXPECTATIF, IVE (èk-spè-kta-tiff, i-ve — du lat. *expectare*, attendre). Qui donne droit d'espérer, qui contient une promesse éventuelle : *Lettres* EXPECTATIVES. ‖ Qui est en espérance : *Une fortune* EXPECTATIVE.

— Chancell. rom. *Grâces expectatives*, Grâces que la cour de Rome promettait autrefois à des particuliers, par des lettres expectatives : *Les* GRÂCES EXPECTATIVES *déplaisaient fort aux évêques, parce qu'elles entreprenaient sur leurs droits.* (Volt.)

EXPECTATION s. f. (èk-spè-kta-si-on — lat. *expectatio;* de *expectare*, attendre). Méd. Méthode curative qui consiste à laisser les accidents se développer nettement et à attendre que l'emploi des médicaments soit impérieusement indiqué par les progrès du mal : *Une* EXPECTATION *sage et éclairée suppose des connaissances très-précises de l'histoire des maladies.* (Pinel.)

— Encycl. On donne en médecine le nom d'*expectation* à des règles de conduite qui consistent à abandonner le malade aux seules ressources de la nature sans intervenir à l'aide d'agents thérapeutiques pendant le cours de l'affection. Si l'*expectation* devait être généralement adoptée, la médecine ne serait plus qu'un art inutile, bon tout au plus à amuser les esprits curieux; car si les médicaments ne servent pas, ils sont par cela même nuisibles, puisqu'ils introduisent dans l'économie des éléments qui peuvent la troubler dans son office réparateur. Mais s'il est vrai que dans plusieurs cas la nature se suffit à elle-même et peut remédier au mal, il n'est pas moins vrai que le plus souvent il faut aider et seconder cette disposition salutaire. Plusieurs maladies tendent à s'aggraver, d'autres à se prolonger indéfiniment. Les premières entraîneraient nécessairement le malade au tombeau, les dernières amèneraient tout au moins par leur durée un épuisement dangereux, si le médecin n'intervenait à propos à l'aide des agents thérapeutiques. Le seul exemple du quinquina et des fièvres intermittentes et pernicieuses suffit pour démontrer l'inanité d'une *expectation* absolue. La pratique médicale flotte toujours entre trois cas, que l'on peut résumer ainsi : 1° maladies où la médecine active est toute-puissante; 2° maladies où l'efficacité du traitement est douteuse; 3° maladies sur lesquelles la médecine est impuissante. La méthode d'*expectation* pourra être utilement appliquée dans les cas où l'on est sûr que la maladie se terminera heureusement : c'est ce qui a lieu pour les indispositions légères. On se trouvera également bien de l'*expectation* dans les cas où une maladie, même dangereuse, a un cours forcé. Telles sont la fièvre typhoïde et la petite vérole, par exemple. Le médecin ne devra agir énergiquement que dans une certaine période de la maladie. Mais on ne devra jamais attendre lorsqu'on possède un remède efficace, et même lorsqu'on peut apporter du soulagement aux souffrances à l'aide d'une médication quelle qu'elle soit. Il est vrai que le but principal de la médecine est de guérir, mais elle se propose aussi, comme but accessoire, de soulager la douleur. Ainsi l'*expectation* ne peut pas être une méthode absolue, mais seulement une méthode accessoire qui, dans certains cas, peut rendre des services, mais qu'il serait souvent dangereux d'appliquer. Les partisans de l'*expectation* absolue ont été induits à cette doctrine par des dispositions d'esprit toutes particulières. Les uns ont été frappés des ressources extraordinaires que la nature déploie pour amener une terminaison heureuse dans les affections les plus graves; les autres, peu versés dans le détail des faits, et souvent peu heureux au début de leur carrière, ont passé d'un système à un autre, jusqu'au jour où ils en sont venus à douter de tout. Dans l'état actuel de la science, l'utilité assurée de certains agents thérapeutiques, l'utilité probable de beaucoup d'autres, sont des raisons suffisantes pour en justifier l'emploi.

EXPECTATIVE s. f. (èk-spè-kta-ti-ve — rad. *expectatif*). Situation d'une personne qui attend quelque chose à laquelle elle croit avoir un droit, ou qu'elle regarde comme probable : *Une longue* EXPECTATIVE. *Une douce, une belle* EXPECTATIVE. *Vivre dans une continuelle* EXPECTATIVE. ‖ Action d'une personne qui attend, pour se décider, que les événements définissent la situation et lui indiquent clairement la voie à suivre : *La conduite du duc d'Orléans ne fut qu'une* EXPECTATIVE. (Lamart.)

— *Droit d'expectative*, ou simplement *Expectative*, Droit éventuel : *Avoir l'*EXPECTATIVE *de la première place vacante. La république de Pologne a un* DROIT D'EXPECTATIVE *sur la souveraineté de la Prusse ducale.* (Trév.) ‖ Droit de survivance : *Avoir l'*EXPECTATIVE *des biens de son mari* ou *le* DROIT D'EXPECTATIVE *sur les biens de son mari.*

— *En expectative*, En attente d'une chose que l'on croit probable : *Etre toujours* EN EXPECTATIVE. ‖ En perspective, en espérance : *C'est quelque chose que d'être riche* EN EXPECTATIVE.

— Dr. canon. Bref du pape assurant un droit éventuel sur un bénéfice encore occupé, pour le temps où il deviendra vacant : *Les* EXPECTATIVES *constituaient un commerce assez productif.* ‖ On disait aussi LETTRES D'EXPECTATIVE.

— Enseignem. ecclésiast. Thèse pour le doctorat que soutenait un écolier en théologie, qui voulait s'exercer avant que les docteurs se trouvassent réunis pour la dispute en règle, appelée *vespérie.*

EXPECTORANT (èk-spè-kto-ran) part. prés. du v. Expectorer : *Une personne toussant, crachant,* EXPECTORANT *sans cesse.*

EXPECTORANT, ANTE adj. (èk-spè-kto-ran, an-te — rad. *expectorer*). Méd. Qui facilite ou provoque l'expectoration : *Potion* EXPECTORANTE.

— s. m. Remède expectorant : *Recourir aux* EXPECTORANTS.

— Encycl. Méd. On divise les *expectorants* en trois ordres : 1° les *expectorants* stimulants; 2° les *expectorants* stimulants résineux; 3° les *expectorants* nauséeux. Les premiers sont principalement l'acore, l'ail, l'alliaire, l'aunée, le caroube, l'érysimum, etc. Les plus usités parmi les seconds sont : les baumes, les térébenthines, la gomme ammoniaque, le goudron et les bourgeons de sapin. Les *expectorants* nauséeux sont d'un effet immédiat plus prononcé; ce sont en général des médicaments qui, employés à plus forte dose, ont des propriétés émétiques très-prononcées, tels que l'ipécacuana, la scille, la serpentaire, l'iris, le polygala et surtout les composés antimoniaux, kermès, émétique, oxyde blanc d'antimoine, etc.

EXPECTORATION s. f. (èk-spè-kto-ra-si-on — lat. *expectoratio;* de *ex*, hors de; *pectus, pectoris*, poitrine). Méd. Expulsion des matières accidentellement contenues dans les voies respiratoires, et particulièrement dans les bronches : *Faciliter, provoquer l'*EXPECTORATION. *L'*EXPECTORATION *a lieu dans le rhumes, les catarrhes, les inflammations des poumons, de la gorge, soit à l'état aigu, soit surtout à l'état chronique.* (Sandras.) *La cause qui provoque l'*EXPECTORATION *est au-dessous de la glotte.* (Chaumel.) ‖ Matière expectorée : *Des* EXPECTORATIONS *verdâtres.* ‖ Se dit plus spécialement de l'acte qui amène ces matières au-dessus de la glotte, les autres actes qui concourent à l'expulsion recevant alors le nom d'EXSPUITION et de SPUTATION.

— Fam. Enonciation de paroles : *L'*EXPECTORATION *d'un long discours. L'*EXPECTORATION *de sentences morales. Les vastes poumons d'un géant ne suffiraient pas à l'*EXPECTORATION *des paroles de ce nain spirituel.* (Cormen.)

— Chancell. rom. Action de dévoiler le nom d'un cardinal nommé *in petto* par le pape : *Le roi consentit à l'*EXPECTORATION, *et dépêcha un courrier à Polignac pour le faire revenir sur-le-champ.* (St-Sim.)

— Encycl. Méd. Pour la médecine, l'*expectoration* n'est que l'acte par lequel les matières contenues dans les voies respiratoires situées au-dessous de la glotte sont expulsées hors des cavités qui les renferment; l'acte qui suit et qui fait arriver ces matières dans la bouche est l'exspuition; le dernier acte par lequel ces matières sont rejetées au dehors s'appelle crachement ou sputation. Cette distinction est très-importante au point de vue du diagnostic, pour se rendre compte du point de départ d'une substance rejetée, tel que le sang, par exemple : s'il y a *expectoration*, le sang vient de la poitrine; s'il y a exspuition seulement, il vient du nez et est retombé dans l'arrière-bouche; s'il y a simple crachement, il est fourni par les gencives ou par la langue.

Les matières expectorées ou crachats sont des matières solides ou liquides, qui se sont formées ou qui sont parvenues dans l'intérieur des cavités aériennes, le pharynx, l'arrière-bouche ou la bouche, d'où elles sont expulsées par le crachement.

Nous ne dirons sur l'*expectoration* que ce qu'elle offre de plus intéressant pour le médecin et pour le simple observateur.

L'*expectoration* s'accompagne presque toujours de toux; mais il est important de distinguer les deux actes : la toux est une expiration brusque, saccadée, déterminée par la contraction des bronches, qui se produit parfois sous la seule influence de l'innervation, qui est liée le plus souvent à un état inflammatoire des voies respiratoires. La toux aide à l'*expectoration*, mais, ainsi que nous le verrons à propos du mécanisme de cet acte pathologique, elle ne l'accompagne ni ne la précède nécessairement.

L'*expectoration* peut être considérée comme une fonction particulière, qui se produit dans certains cas, soit par une expiration active, soit par la contraction des bronches, soit par la contraction des muscles expirateurs, soit enfin, suivant certains auteurs, par la seule ascension des liquides dans le larynx. Dans le premier cas, l'air, arrêté dans les bronches et comprimé par suite de l'occlusion de la glotte, s'échappe tout à coup avec force et entraîne avec lui les matières accumulées, tantôt jusque dans l'arrière-bouche, tantôt seulement d'un conduit plus étroit dans un autre plus large, d'où un nouvel effort le fera s'échapper. Dans certaines ramifications bronchiques très-étroites, il peut se faire que l'air n'ait pas pu pénétrer : l'expulsion des matières accumulées se fait alors par la seule contraction des bronches, jusque dans un plus grand espace, où se produisent ensuite les mêmes phénomènes que dans le premier cas. Si les liquides accumulés dans les bronches sont en grande abondance, les contractions bronchiques sont inutiles : les muscles expirateurs suffisent à l'expulsion des matières; ils pressent sur les masses pulmonaires comme sur une éponge. Souvent, en pareil cas, il y a vomissement en même temps qu'*expectoration*. Si, au contraire, les matières sont en très-petite quantité, Chomel avait admis que, par une sorte d'ascension capillaire, elles pouvaient spontanément, sans contractions brusques ni efforts de toux, remonter peu à peu des bronches dans la trachée, puis dans le larynx, et être enfin rejetées par exspuition. Le mécanisme est assurément difficile à comprendre, surtout dans la position verticale. Quoi qu'il en soit de la manière dont elle se produit, l'*expectoration* ne se présente pas toujours dans les mêmes conditions : tantôt elle est facile et soulage rapidement les malades, tantôt elle est difficile et pénible. Des crachats très-peu abondants peuvent être la cause de cette difficulté. Les contractions bronchiques, l'air expiré n'ont pas de prise sur les matières trop rares, et les malades sont obligés de répéter leurs efforts d'expulsion. C'est ainsi que les choses se passent dans la bronchite au début, dans la grippe, dans l'asthme, dans la phthisie à sa première période. Une trop grande abondance de liquide, qu'il vienne des bronches, de la plèvre, d'un abcès voisin ou d'une hémorragie, est encore un obstacle à l'*expectoration*. La mort peut même être la conséquence d'un trop grand encombrement des bronches. L'affaiblissement des puissances expulsives, des fibres musculaires bronchiques, des muscles expirateurs, du diaphragme, rendent encore l'*expectoration* difficile dans les maladies du cœur avec épanchements séreux abondants, dans les catarrhes chroniques des vieillards, dans la phthisie ancienne. Une troisième cause de difficulté est la nature même des crachats, qui, devenus visqueux, filants, tenaces, adhèrent aux parois musculaires, comme il arrive dans l'asthme, dans la bronchite, dans la pneumonie. La contractilité spasmodique des canalicules bronchiques agit de la même manière. Ainsi, pendant un accès d'asthme, les malades ne peuvent rien expectorer et étouffent horriblement. La fin de l'accès coïncide souvent avec une abondante *expectoration*. Enfin une cinquième cause est l'irrégularité, l'atonie des mouvements du thorax, la suspension même de l'influx nerveux à la fin de certaines maladies : la phthisie à la dernière période, la pneumonie grave, le catarrhe chronique généralisé, etc. Frappés de cette difficulté d'*expectoration* et des accidents très-graves qu'elle entraîne, les médecins ont cherché dans la thérapeutique des moyens de faciliter l'*expectoration* : de là l'invention des expectorants. Les résultats n'ont pas répondu à leur attente, et la raison en est bien simple : ils avaient pris l'effet pour la cause; les véritables expectorants seront les moyens qui combattront la maladie elle-même, dont la difficulté d'expectorer n'est qu'un simple symptôme.

EXPECTORÉ, ÉE (èk-spè-kto-ré) part. passé du v. Expectorer. Rejeté de la poitrine, des voies aériennes : *Glaires* EXPECTORÉES. *En médecine, on attache une haute importance à la connaissance précise des matières* EXPECTORÉES. (Sandras.)

EXPECTORER v. a. ou tr. (èk-spè-kto-ré — lat. *expectorare;* de *ex*, hors de; *pectus*, poitrine). Méd. Expulser des voies respiratoires : EXPECTORER *des glaires.*

— Fam. Enoncer par la parole, prononcer : EXPECTORER *des sentences. Un avocat qui* EXPECTORERAIT *du latin et du plus beau, du latin d'Ulpianus, ne serait compris ni de ses clients ni peut-être de ses juges.* (Cormen.)

— Absol. : *Avoir de la peine à* EXPECTORER. EXPECTORER *beaucoup.*

S'expectorer v. pr. Etre expectoré : *Dans la phthisie pulmonaire, le poumon décomposé finit par* S'EXPECTORER.

EXPÉDIÉ, ÉE (èk-spé-di-é) part. passé du v. Expédier. Envoyé d'un endroit à un autre, par certaines voies de transport : *Des ballots* EXPÉDIÉS *par le chemin de fer. Un paquet* EXPÉDIÉ *par la poste.* ‖ Envoyé en mission, en parlant d'une personne : *Un courrier* EXPÉDIÉ *en toute hâte.*

— Fam. Tué; mort, emporté par le mal : *Un malade* EXPÉDIÉ *par son médecin. Un duelliste* EXPÉDIÉ *par son adversaire. Il a été* EXPÉDIÉ *en moins de deux heures.* ‖ Complètement absorbé, dépensé ou consommé : *Un héritage* EXPÉDIÉ *en deux ans. Une somme* EXPÉDIÉE *en un clin d'œil.* ‖ Mangé, dévoré : *Un plat proprement* EXPÉDIÉ.

— Par ext. Exécuté, accompli, achevé : *Une affaire promptement* EXPÉDIÉE. *Une affaire* EXPÉDIÉE *avec trop de lenteur.* ‖ Dont les affaires sont expédiées : *Je suis enfin* EXPÉDIÉ. ‖ Congédié : *Ces visiteurs vont être* EXPÉDIÉS, *et je reviens à vous.*

— Mar. Qui a reçu sa destination et son ordre de départ, en parlant d'un navire : *Des vaisseaux* EXPÉDIÉS *aux Indes. Un navire de commerce* EXPÉDIÉ *pour Madagascar.*

— Pratiq. Fait en copie conforme : *Un acte dûment* EXPÉDIÉ.

— Calligr. Courant, facile à la main et permettant d'écrire rapidement : *Une écriture* EXPÉDIÉE. *Le genre* EXPÉDIÉ *est le plus pratique.*

— s. f. Ecriture expédiée : *Il a une belle* EXPÉDIÉE. *Il enseigne une bonne* EXPÉDIÉE.

— Antonyme. A main posée, en parlant d'écriture.

EXPÉDIENT, ENTE adj. (èk-spé-di-an, an-te — lat. *expediens*, participe présent du v. *expedire*, être utile, proprement tirer le pied hors, dégager, débarrasser, puis arranger, mener à bonne fin; de *ex*, hors, et *pes, pedis*, pied. D'après Palsgrave, au XVIe siècle on prononçait euzpédient). Qui est à propos, qui est utile et convenable; ne s'emploie guère qu'avec la forme impersonnelle : *Il est plus* EXPÉDIENT *de consulter de bouche que par écrit.* (D'Ablanc.)

EXPÉDIENT s. m. (èk-spé-di-an — de *expédient* adj.). Moyen employé pour arriver à ses fins ou se tirer d'embarras : *Trouver un* EXPÉDIENT. *User d'*EXPÉDIENT. *Avoir recours aux* EXPÉDIENTS. *Un homme d'imagination est fécond en* EXPÉDIENTS. (Boss.)

Le trop d'*expédients* peut gâter une affaire;
On perd du temps au choix, on tente, on veut tout
N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon. [faire;
La Fontaine.

‖ Ressource extrême, bornée, faisant face mesquinement à la nécessité actuelle : *La mort est un* EXPÉDIENT *commode pour les romanciers dans l'embarras.* (St-Marc Gir.) *L'art de gouverner n'a encore été que l'art des* EXPÉDIENTS. (E. de Gir.)

— *Etre réduit aux expédients, en être aux expédients*, Etre réduit à chercher constamment de nouveaux moyens pour parer à des nécessités sans cesse renouvelées.

— Jurispr. anc. Conciliation, transaction : *Rendre un arrêt par* EXPÉDIENT. ‖ *Aller à l'expédient*, S'entendre avant le jugement. ‖ *Juger par expédient*, Confirmer par un jugement l'accord intervenu entre les parties.

— **Syn. Expédient, ressource.** L'*expédient* est un moyen qu'on emploie pour se tirer d'une position difficile; les gens habiles savent trouver des *expédients*, c'est-à-dire qu'ils ne sont jamais à court, que leur esprit prompt et sagace voit tout de suite ce qu'il faut faire, dans les circonstances mêmes où les hommes ordinaires resteraient comme étourdis par les difficultés qui se présentent. La *ressource* est une chose dont on tire parti après un grand malheur pour recommencer la lutte et quelquefois pour rétablir complétement ses affaires; ce n'est pas l'action même, comme l'*expédient*, c'est la circonstance, l'objet dont on se sert pour agir. L'*expédient* est plus ou moins ingénieux; la *ressource* est plus ou moins féconde.

EXPÉDIER v. a. ou tr. (èk-spé-di-é — du latin fictif *expeditare*, fréquentatif de *expedire*, littéralement tirer le pied hors, dégager, débarrasser, puis figurément arranger, mener à bonne fin, être utile; de *ex*, hors, et de *pes, pedis*, pied. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous expédiions, que vous expédiiez*). Faire partir par des voies de transport : EXPÉDIER *un ballot, un paquet.* EXPÉDIER *des dépêches.* ‖ Envoyer comme moyen de transport : EXPÉDIER *une voiture, un train de chemin de fer.* ‖ Envoyer en mission : EXPÉDIER *un courrier, une estafette.* EXPÉDIER *un commissionnaire.*

— Fam. Faire mourir : *Le choléra l'a* EXPÉDIÉ *en trois heures. Nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui s'amusent dans le préau, en attendant qu'on les appelle pour les* EXPÉDIER. (Volt.) *Les médecins mettent l'esprit du malade en repos, en lui parlant affirmativement de sa guérison, et finissent souvent par l'*EXPÉDIER *promptement.* (Brueys.) ‖ Donner le dernier coup, le coup de grâce à :

C'est le coup, scélérat, par où tu m'*expédies*,
Et voilà couronner toutes tes perfidies.
Molière.

‖ Dépenser, absorber complétement : EXPÉDIER *sa fortune.* ‖ Consommer, dévorer en entier : EXPÉDIER *lestement son dîner.*

— Par ext. Accomplir, achever, terminer, en parlant d'une affaire ou de quelqu'un dont on termine l'affaire : *Tâchez de m'*EXPÉDIER *au plus vite.* ‖ Congédier, se débarrasser de : EXPÉDIER *des importuns.*

Je vais l'*expédier* et reviens à l'instant.
Regnard.

— Absol. Faire vite, dépêcher, se hâter : *Tôt,* EXPÉDIONS.

— *Expédier quelqu'un en forme commune*, ou *en bref*, Le faire mourir :

Eh! messieurs, laissez-moi mourir;
Permettez qu'*en forme commune*
La Parque m'*expédie*, et finissez vos pleurs.
La Fontaine.

— Mar. Donner un chargement et une destination à : EXPÉDIER *des navires dans l'Inde. La nécessité de compléter les cargaisons et d'*EXPÉDIER *les bâtiments avant le temps des ouragans ne permet pas d'être difficile.* (Raynal.)

— Pratiq. Faire, délivrer copie conforme de : EXPÉDIER *un contrat.*

S'expédier v. pr. Etre expédié : *Toutes les marchandises de choix* S'EXPÉDIENT *pour Paris.*

— Expédier l'un à l'autre : *Deux industriels peuvent* S'EXPÉDIER *réciproquement, en compte courant et à prix fait, des quantités de leurs produits respectifs.* (Proudh.)

EXPÉDITEUR, TRICE adj. (èk-spé-di-teur, tri-se — rad. *expédier*). Qui expédie, qui fait l'envoi, par opposition à *destinataire* : *Le négociant* EXPÉDITEUR. *La maison* EXPÉDITRICE. *Le bureau* EXPÉDITEUR *d'une dépêche. La gare* EXPÉDITRICE.

— Substantiv. Personne qui expédie : *L'*EXPÉDITEUR *d'un ballot. L'*EXPÉDITEUR *d'une lettre. On fait même, en télégraphie, le fac-simile exact de l'écriture de l'*EXPÉDITEUR. (Moniteur.) ‖ Intermédiaire qui fait l'expédition des marchandises pour le compte d'autres négociants.

EXPÉDITIF, IVE adj. (èk-spé-di-tiff, i-ve — du lat. *expeditus*, expédié). Qui fait beaucoup de besogne en peu de temps : *Un ouvrier* EXPÉDITIF. *Un juge* EXPÉDITIF. ‖ Qui permet de faire beaucoup de besogne en peu de temps : *Employer des moyens, des procédés* EXPÉDITIFS, *une méthode* EXPÉDITIVE. *La pendaison est un moyen aussi peu commode que peu* EXPÉDITIF *pour se débarrasser d'un homme.* (E. Feydeau.) *Le style pour le style a produit de nos jours la littérature* EXPÉDITIVE *et l'improvisation sans idées.* (Proudh.)

— Ironiq. Qui emploie des moyens violents ou injustes pour brusquer la besogne dont il est chargé : *C'est un homme* EXPÉDITIF *qui aime à dépêcher les malades, et, quand on a à mourir, cela se fait avec lui le plus vite du monde.* (Mol.) *L'ignorance, impuissante à organiser, est* EXPÉDITIVE *à détruire.* (E. de Gir.)

— Antonymes. Lent, traînant, traînard.

EXPÉDITION s. f. (èk-spé-di-si-on — lat. *expeditio;* de *expedire*, dégager, mettre à l'aise). Action d'expédier, envoi : *L'*EXPÉDITION *d'un ballot, d'une dépêche. Marchandises d'*EXPÉDITION. ‖ Objet expédié : *Vos* EXPÉDITIONS *sont encore en route. Ce courrier attend ses* EXPÉDITIONS.

— Par ext. Exécution, achèvement : *L'*EXPÉDITION *d'une affaire. Une prompte* EXPÉDITION. *Un discours prolixe nuit à l'*EXPÉDITION *des affaires comme une robe longue nuit à la course.* (J.-L. Mabire.)

— Excursion faite dans un but quelconque : *Nous avons fait ensemble une* EXPÉDITION *de quinze jours dans les Alpes. La plus grande hauteur où l'homme soit jamais parvenu est de 25,000 pieds; je parle de l'*EXPÉDITION *aéronautique de MM. Gay-Lussac et Biot.* (Baudelaire.)

— Art milit. Entreprise faite hors du pays : *L'*EXPÉDITION *d'Alexandre dans les Indes, de César dans les Gaules, de Napoléon en Egypte. Il court à Paris beaucoup de satires en vers et en prose sur l'*EXPÉDITION *de la Silésie.* (Volt.) *Depuis des siècles, les commentateurs déraisonnent sur l'*EXPÉDITION *d'Annibal.* (Napol. Ier.)

— Mar. Accomplissement d'une mission donnée à des navires de guerre; ensemble des bâtiments ayant une destination et des ordres communs.

— Econ. polit. *Commerce d'expédition*, Commerce de transit qui fait l'envoi des marchandises expédiées de l'étranger.

— Pratiq. Copie conforme à l'original : *Faire des* EXPÉDITIONS. *Ecrire des* EXPÉDITIONS. *Demander l'*EXPÉDITION *d'un contrat. Les notaires ont seuls le droit de délivrer des* EXPÉDITIONS *des actes dont ils possèdent les minutes.* (Husson.) ‖ *Expédition exécutoire*, Copie qui a été soumise aux formalités requises pour qu'elle soit valable en justice.

— Chancell. rom. *Expéditions en cour de Rome*, Affaires que des banquiers spéciaux négociaient auprès de cette cour, au nom des fidèles.

— **Syn. Expédition, activité, célérité, diligence, promptitude, rapidité, vélocité, vitesse.** V. ACTIVITÉ.

Expédition des Deux-Siciles, ouvrage de M. Maxime Du Camp. V. DEUX-SICILES.

EXPÉDITIONNAIRE adj. (èk-spé-di-si-o-nè-re — rad. *expédition*). Qui fait l'envoi, l'expédition : *Le commerçant* EXPÉDITIONNAIRE. ‖ Qui se charge des expéditions pour le compte d'autrui : *Une maison* EXPÉDITIONNAIRE.

— Admin. *Commis expéditionnaire*, Commis qui fait l'expédition, la copie des actes administratifs : *Un* COMMIS EXPÉDITIONNAIRE *au greffe de la cour.*

— Administ. ecclés. *Notaire, banquier expéditionnaire*, Officiers autrefois chargés de solliciter à Rome des brefs en faveur des Eglises et des particuliers.

— Art milit. Qui fait partie d'une expédition, qui est envoyé en expédition : *Les troupes* EXPÉDITIONNAIRES. *Un corps, une armée* EXPÉDITIONNAIRE.

— Substantiv. *L'*EXPÉDITIONNAIRE *d'un ballot. Un* EXPÉDITIONNAIRE *du tribunal. Le travail manuel, voilà le lot de l'*EXPÉDITIONNAIRE; *il copie d'instinct, comme le bœuf laboure, parce qu'il est* EXPÉDITIONNAIRE, *et que le but de son existence est la copie.* (Trigout.)

EXPÉDITIVEMENT adv. (èk-spé-di-ti-veman — rad. *expéditif*). D'une façon expéditive : *Mener* EXPÉDITIVEMENT *une affaire.*

EXPENDE ANNIBALEM... (*Pèse Annibal...*) Commencement d'un vers de Juvénal (satire X) :

Expende Annibalem, quot libras in duce summo
Invenies ?...

« Pèse Annibal, combien de livres de cendres trouveras-tu dans ce grand capitaine ?... »

Cette réflexion philosophique, qui répond au *Vanitas vanitatum* de l'*Ecclésiaste* (Vanité des vanités, tout est vanité), ou encore au *Sic transit gloria mundi* (Ainsi passe la gloire humaine), se trouve le plus souvent sous la forme française :

« Georges éparpilla les lettres dans le foyer, et deux minutes après ils pouvaient méditer philosophiquement sur la *faible quantité de cendre* que laisse après lui le premier rêve d'amour d'une jeune fille. »

Eug. Bonnemère.

. . . .

Le pèlerin pensif, contemplant en extase
Ce débris surhumain,
Serait venu peser, à genoux sur la pierre,
Ce qu'un Napoléon *peut laisser de poussière*
Dans le creux de la main.
V. Hugo.

EXPÉRIENCE s. f. (èk-spé-ri-an-se — lat. *experientia;* de *experire*, éprouver). Epreuve personnelle, essai volontaire ou non : *Faire l'*EXPÉRIENCE *de l'ingratitude des hommes. Faire une triste* EXPÉRIENCE *du danger des passions. Savoir par* EXPÉRIENCE *ce qu'il en coûte d'être trop bon. Profiter de l'*EXPÉRIENCE. *Devenir sage par* EXPÉRIENCE. *L'*EXPÉRIENCE *ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets : c'est un trésor que nous amassons sans en jouir.* (Lacretelle.) *Le meilleur conseil est l'*EXPÉRIENCE; *mais ce conseil arrive toujours trop tard.* (Mme Ancelot.) *Les* EXPÉRIENCES *des peuples sont des catastrophes.* (Lamart.)

Régner est un secret dont la haute science
Ne s'acquiert qu'avec l'âge et par l'*expérience*.
Rotrou.

‖ Connaissance acquise par l'épreuve personnelle que l'on a faite des choses : *Avoir beaucoup d'*EXPÉRIENCE. *Un jeune homme sans* EXPÉRIENCE. *Consulter l'*EXPÉRIENCE *des vieillards. L'*EXPÉRIENCE *est le plus sûr garant du succès.* (Sophocle.) *Les proverbes sont les échos de l'*EXPÉRIENCE. (B. de St-P.) *L'*EXPÉRIENCE *est le passé qui parle au présent.* (Lamenn.) *L'*EXPÉRIENCE *s'achète par le malheur.* (Balz.) *L'*EXPÉRIENCE *est un fruit que chacun doit cueillir soi-même à l'arbre épineux.* (L. Enault.)

Heureux qui, par ses maux, acquit l'*expérience!*
Il en a plus de cœur, de bonté, de prudence.
Fréville.

‖ Connaissance acquise par l'observation et par la pratique : *Dans les arts, la théorie ne peut suppléer l'*EXPÉRIENCE. *Seule l'*EXPÉRIENCE *a constitué l'art médical; l'*EXPÉRIENCE *seule le perfectionnera.* (Stork.) *Hippocrate appliqua les résultats de son* EXPÉRIENCE *au soulagement de l'espèce humaine.* (Chateaub.)

— Production de phénomènes naturels, provoquée dans certaines conditions qui en facilitent l'étude : *Des* EXPÉRIENCES *de chimie, de physique, de physiologie végétale. Les* EXPÉRIENCES *sont les véritables maîtres qu'il faut suivre dans la physique.* (Pasc.) *L'*EXPÉRIENCE *est la démonstration des démonstrations.* (Vauven.) *Une seule* EXPÉRIENCE *sur la réflexion de la lumière donne toute la catoptrique ou science des propriétés des miroirs.* (D'Alemb.) ‖ Essai tenté sur un objet, pour en tirer des conséquences sur sa nature et ses propriétés : *Faire l'*EXPÉRIENCE *d'un poison, d'un remède sur un animal.*

— Par anal. Essai, tentative dont on tire une conclusion; fait qui porte une conclusion, qui donne un renseignement sur la nature ou le sens des faits analogues : *L'histoire est un recueil d'*EXPÉRIENCES *dans lesquelles on peut étudier les lois de la pensée humaine.* (V. Cousin.)

Je me sers de la vérité
Pour montrer par *expérience*
Qu'un sou, quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance.
La Fontaine.

— **Syn. Expérience, épreuve, essai.** V. ÉPREUVE.

— Antonyme. Inexpérience.

— Encycl. Phil. mor C'est bien moins par la force de ses réflexions que par l'*expérience* que l'homme acquiert la sagesse. Les anciens traitaient les vieillards avec un grand respect, parce que la longue *expérience* que ceux-ci avaient faite de la vie devait nécessairement les rendre capables de donner dans les cas difficiles les conseils les plus sages et les plus utiles. Quand Nestor exposait ses avis, quoiqu'il le fît avec une certaine prolixité, tous les guerriers grecs l'écoutaient avec déférence. La jeunesse, au contraire, a toujours été accusée de présomption et d'étourderie, précisément parce qu'elle n'a pas assez vécu pour avoir connu par l'*expérience* la réalité des choses. Nous pourrions citer une foule de maximes anciennes qui prouvent l'importance que les hommes ont toujours reconnue aux leçons de l'*expérience*. Nous nous bornerons à citer les suivantes :

Discipulus est priori posterior dies.

« Le lendemain doit profiter des leçons de la veille. »

Seris venit usus ab annis.
Ovide.

« L'*expérience* et l'habileté qui en découle viennent du nombre des années. »

Experiendo magis quam discendo cognovi.
Cicéron.

« Je l'ai appris par l'*expérience* plus que par l'étude. »

Tranquillas etiam naufragus horret aquas.

Ce dernier vers, dont le sens est à peu l'équivalent de notre proverbe : *Chat échaudé craint l'eau froide*, présente, à la vérité, l'*expérience* comme conduisant quelquefois à des conclusions exagérées, mais il la montre toujours nécessaire, comme inspirant la prudence.

Homère, dans le XIXe livre de l'*Iliade*, met dans la bouche d'Ulysse les paroles suivantes : « O Achille, fils de Pélée et le plus brave des Grecs, sans doute tu es bien plus fort que moi par la lance; mais je te surpasse dans les conseils, car je suis né avant toi et j'ai vu plus de choses. »

Terminons ces courtes considérations par deux anecdotes dont le fond se rattache directement à notre sujet.

Au siége de Cambrai, Vauban n'était pas d'avis qu'on attaquât la demi-lune de la citadelle. Du Metz, au contraire, brave capitaine, mais homme emporté, persuada au roi de ne pas différer davantage. « Vous perdrez peut-être à cette attaque, dit Vauban à Louis XIV, tel homme qui vaut mieux que la place. » L'avis de Du Metz fut suivi, la demi-lune fut attaquée et prise; mais les ennemis y étant revenus avec un feu épouvantable, ils la reprirent, et le roi y perdit plus de quatre cents hommes et quarante officiers. Vauban, deux jours après, l'attaqua dans les formes et s'en rendit maître sans y perdre plus de trois hommes. Louis XIV jura qu'une autre fois il s'en rapporterait entièrement à son *expérience*.

L'*expérience* ne sert de rien aux sots. Pour profiter des leçons de l'*expérience*, il faut encore réfléchir.

Deux enfants, l'un très-simple, l'autre rusé, trouvèrent quelques noix. Il s'agissait de les partager. Le plus alerte les cassa, prit le dedans et donna les coquilles à son camarade, qui chercha en vain à quoi pouvait être bon ce qu'il tenait; il vit qu'il était dupe. « Mais il ne m'attrapera pas davantage, dit-il en lui-même, et je saurai me venger comme il faut de ce tour, si l'occasion se présente. » Quelques jours après, ils trouvèrent encore de compagnie des olives. Celui qui avait été trompé, croyant rendre la pareille, dit à l'autre : « Donne-moi ce qui est dedans et garde le dessus pour toi. » L'autre accepte, prend les molles enveloppes, manger délicat, et remet fidèlement les durs noyaux à l'imbécile. (*Apologue* du Père Desbillons.)

— Sciences. M. Claude Bernard a raison de définir l'*expérience* le contrôle d'une idée par un fait. Seulement, il importe de s'entendre. Cette idée ne doit pas être autre chose que le résultat positif et la suite légitime d'un ensemble de faits antécédents instaurés dans la science. L'empirisme consiste précisément à faire des *expériences* au hasard, avec ou sans idée préconçue, et sans théorie positive. L'empirisme est la négation de la science, parce que, avancer au hasard, c'est nier qu'il y ait une route droite, une voie, une loi, des principes. L'expérimentateur philosophe, convaincu de l'existence de ces principes, les cherche en suivant une direction mal indiquée encore, mais où il ne se perdra point, car il a toujours derrière lui les chemins sûrs par lesquels il est venu et qui sont le lieu où il pourra revenir s'asseoir aux moments de fatigue, aux heures de découragement.

L'*expérience* est un contrôle et un progrès, car elle confirme les doctrines et augmente le savoir. L'avancement de la science est là tout entier. Le savoir grandit par le souffle des doctrines, et celles-ci se consolident par l'accroissement du savoir. Or, l'*expérience* bien faite est le principal levier de cet accroissement.

Comme le dit très-bien M. Cl. Bernard dans son admirable *Introduction à l'Etude de la médecine expérimentale* : « Dans les sciences expérimentales, l'homme observe; mais, de plus, il agit sur la matière, en analyse les propriétés et provoque à son profit l'apparition de phénomènes qui, sans doute, se passent toujours suivant les lois naturelles, mais dans des conditions que la nature n'avait souvent pas encore réalisées... L'homme devient un inventeur de phénomènes, un véritable contre-maître de la création; et l'on ne saurait, sous ce rapport, assigner de limites à la puissance qu'il peut acquérir sur la nature. »

On a fait de tout temps des *expériences*, et de tout temps l'*expérience* a été considé-